

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 13 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 08 juin 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Thierry TISSERAND
M. Gilles BERGAMI	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Lucas ANTOINE
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET

*Suppléants présents : M. Patrice BLANC – Mme Nathalie DE LA FUENTE*

Etaient représentés (procuration) :

- Mme LACHAMP P. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.
- Mme MORAND C. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mme HUGUET J. donne pouvoir à Mme GRANOUILLET D.

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 30 / Représentés : 5      Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**OBJET : Finance - Adhésions et cotisations de la CCEDA a divers organismes pour 2023  
- modification**

## ADHESIONS ET COTISATIONS DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2023 - MODIFICATION

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT l'adhésion de la CCEDA à divers organismes pour l'exercice de ses compétences ;
- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations réglementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;
- VU la délibération n°10 du 04/04/2023 ;

Madame la Présidente explique que le montant d'adhésion à Initiative Thiers-Ambert voté à 10 600€ a été sous-estimé et qu'il convient de le modifier.

Ainsi, le montant d'adhésion corrigé pour 2023 est de 10 700€.

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de modifier ce montant d'adhésion au budget principal 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 15 juin 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente